LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MARS 2021

Séance du 2 mars de l'an 2021, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 24 février 2021, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h32.

Personnes présentes :
M. BOISSIERE Olivier, M. BRIGANT Patrick, M. CABIOCH-QUEMENER Daniel, M. COMPAIN Xavier, Mme COSSE Nathalie, M. GEFFROY Jean-Michel, Mme GEFFROY Sandrine, Mme GOAZIOU Fabienne (18h38), M. GUILLAUME André, M. GUILLERM Yves, M. HEDER Jean-Paul, M. HERVE Frédéric, M. HERVIOU Alain, M. HEUZE Joël, M. JOUSSE Fabien, Mme LAMOUR Jeanne-Noëlle, M. LE BIHAN Gilbert (18h34), Mme LE BONHOMME Sophie, M. LE FAUCHEUR Laurent, M. LE GOUX Jean-Pierre, Mme LE HEGARAT Nadia, M. LE MEHAUTE Philippe, Mme LE MOAL Brigitte, Mme LE SAINT Florence (18h38), M. LE VAILLANT Jean-Paul, M. LE VERRE Jean-Baptiste, Mme L'HOSTELLIER Stéphanie, Mme LORANT Monique, M. MANAC'H Denis, Mme MARTIN Patricia (18h38), M. MEURO Jérémy, M. NICOLAS Cyril (18h34), M. NICOLAZIC Arsène, M. PRIGENT Dominique, Mme RAMONÉ Valérie, Mme ROPERS Valérie, Mme RUELLAN Véronique, Mme RUMIANO Valérie, M. SEHAN Alain, M. SOLO Patrick (18h34), Mme STEUNOU-ROQUINARC'H Solène, M. TRICARD Jacques, Mme TROEGER Eva.

Suppléants :

Mme HELLO Marie-Christine suppléante de M. THOMAS Philippe.

Pouvoirs :
Mme BAYLE Marie à M. MEURO Jérémy. Mme CIRICHELLI Vanessa à M. HEUZE Joël. Mme CORSON Laurence à M. HERVE Frédéric. M. DELSOL Philippe à M. COMPAIN Xavier. M. GUEGAN Jean-Luc à M. JOUSSE Fabien. M. JOURDEN Jean à M. LE GOUX Jean-Pierre. Mme LE ROUX Stéphanie à Mme TROEGER Eva. M. LIENNEL Yves à M. GEFFROY Jean-Michel.

Absents excusés :

M. FOLLET Denis. M. GARNIER Sébastien. M. LE GOUX Philippe. Mme SALAUN Sandrine.

Absents :

Mme COSSON Véronique.

Mme GEFFROY Sandrine est nommée secrétaire de séance.

Conformément à la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent[...] un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs.

En exercice : 57 **Présents :** 44 **dont suppléants :** 1 **Votants :** 52 **dont pouvoirs :** 8

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

En préambule à l'examen de l'ordre du jour, Madame Geffroy communique quelques informations au sujet de la vaccination contre la COVID 19 : le recensement des usagers vulnérables isolés réalisé par les mairies a été adressé à l'ARS. Ces usagers vont être contactés par la cellule d'appui de la protection civile pour être vaccinés les 5 et 12 mars.

Ces personnes devront ensuite solliciter un bon de transport auprès de leur médecin traitant, puis réserver un taxi pour se rendre au rendez-vous de vaccination. Les maires concernés sont invités à s'assurer que les usagers ont compris la marche à suivre.

Information sur les décisions prises par délégation du Conseil :

Monsieur Geffroy informe des décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations de pouvoir accordées par le Conseil communautaire :

DÉCISIONS BUREAU DU 16 FEVRIER 2021		VOTE DU BUREAU
DEC 2021-01	Eau et assainissement : Eau : signature de l'acte de vente d'une parcelle à Plouvara à M. Auffray	unanimité
DEC 2021-02	Environnement : Acquisition de parcelles dans le périmètre de protection des captages de Kerio	unanimité
DEC 2021-03	Développement économique : vente de terrain ZA de Plélo sud à M. Maupetit	unanimité
DEC 2021-04	Développement économique : vente de terrain ZA de Plélo sud à M. Ronan Richard	unanimité
DEC 2021-05	Développement économique : vente de terrain ZA de La Barricade II à M. D'Hérouville	unanimité
DEC 2021-06	Administration générale : commande publique : acquisition d'un châssis pour camion benne	unanimité

Monsieur Geffroy informe des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de pouvoir accordées par le Conseil communautaire :

27/01/2021	Construction d'une structure d'accueil touristique à Lanvollon_Lot 9 Peinture-Revêtements muraux_ARMOR PEINTURE_Avenant n°2 de 555,53 € HT ajout d'un tapis de sol pour couvrir la totalité de la surface du sas d'entrée_Nouveau montant 21 034,53 €HT (+ 2,71%)
27/01/2021	Construction d'un multi-accueil à PLERNEUF_LOT 1_Terrassement VRD Espaces verts_SAS BIDAULT_Avenant n°1 d'un montant de 645,00 € HT Fourniture et pose d'un bâche pour le bac à sable_Nouveau montant du marché 32 574,00 € HT (+ 2,43%)
27/01/2021	Construction d'un multi-accueil à PLERNEUF_LOT 2_Gros oeuvre_PBM Construction_Avenant n°2 d'un montant de 5 400,00 € HT Erreur matérielle dans le calcul du devis initial régularisation_Nouveau montant du marché 215 033,50 € HT (+ 3,73%)
06/02/2021	Construction d'un multi-accueil à PLERNEUF_LOT 6_Serrurerie_Serrurerie Brestoise Acier _Avenant n°2 d'un montant de 395,00 € HT_Fourniture et pose d'une main courante_Nouveau montant du marché 38 790 € HT (+ 1,85%)
06/02/2021	Construction structure d'accueil touristique _Lot 9 Peinture-Revêtements muraux_ARMOR PEINTURE_Avenant n°3 de - 749,03 € HT Travaux non nécessaires suite au choix du MOE de conserver les ouvrages métalliques ou galvanisation_Nouveau montant 20 285,50 €HT (- 0,94%)
14/12/2020	Transport et traitement en compostage des boues de la station d'épuration de Plouha - 14.688,00€ HT
11/02/2021	Arrêté de création de la régie REOM
05/01/2021	Arrêté attribuant la ligne trésorerie 2 M€ budget principal : Banque Populaire Grand Ouest
08/02/2021	Arrêté attribuant la ligne trésorerie 2 M€ budget TEOM : Banque Postale
11/02/2021	Construction d'une structure d'accueil touristique à Lanvollon_Lot 12 Serrurerie-Métallerie_LH METAL_Avenant n°3 d'un montant de - 5657,20 € HT Travaux modificatifs en balance des travaux de bardage demandés à l'entreprise TURMEL lot 3_Nouveau montant du marché 45 542,00 €HT (- 11,05%)
25/02/2021	Construction d'une structure d'accueil touristique à Lanvollon - Luminaires pour l'office entreprise FLOS projets pour un montant de 29.996 euros HT
23/02/2021	Travaux de forages : réalisation de 9 piézomètres de 25 mètres de profondeur sur les communes de Plouagat, Lanrodec et Boquého - Attribué à l'entreprise PRISER - 37.272,00€ HT

Arrivée de Mrs Le Bihan, Solo et Nicolas à 18h34.

LEFFARMOR communauté

1) Décisions statutaires

Rapporteur : Jean-Michel Geffroy, président

a. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 26 janvier 2021

Monsieur Geffroy soumet pour approbation le procès-verbal du Conseil communautaire du 26 janvier 2021.

Vote du Conseil Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

ADOPTE le procès-verbal du Conseil communautaire du 26 janvier 2021.

3) Aménagement et projet territorial

Rapporteur : Jean-Michel Geffroy, président

Pour information : Soirée « lancement du projet de territoire », le jeudi 1er avril, à 18h30 (Blanchardeau) : co-animée par l'ADEUPa et l'ADAC.

Pour information : PLUiH : Les commissaires enquêteurs ont émis un avis défavorable, sur la base d'arguments déjà évoqués : un objectif de croissance de population surestimé, une consommation foncière trop importante, une approbation du projet SCoT imminente, une absence de corrélation entre l'évolution programmée de la population et les capacités épuratoires.

Le président du Tribunal Administratif (TA) a confirmé l'avis des commissaires enquêteurs. Toutefois, Leff Armor ayant fait part d'incohérences entre les observations formulées et les conclusions afférentes du rapport, qualifiées de légitimes pas le TA, le président de la commission d'enquête a été invité à apporter des précisions.

En ce qui concerne la suite de la procédure, monsieur Geffroy indique que le PLUiH arrêté en janvier 2020 va devoir être mis en compatibilité avec le SCoT.

Monsieur Manac'h informe que le SCoT a été arrêté et soumis à enquête publique. La commission d'enquête a émis un avis favorable avec une réserve et quelques recommandations. La réserve porte sur la consommation d'espace. La surface prévue de 458 hectares sur 20 ans pour les 2 EPCI concernés n'est toutefois pas remise en cause. Les recommandations portent sur l'assainissement, les zones humides, la trame verte, le bocage, le littoral, la biodiversité, les mobilités. Un outil de suivi de la consommation d'espace est à mettre en place.

Monsieur Boissière s'interroge sur les suites à donner par le Conseil communautaire.

Monsieur Geffroy précise qu'il proposera au Conseil communautaire du mois de juin 2021 d'approuver le PLUiH, et de prendre dans la foulée l'engagement de mettre rapidement ce PLUiH en compatibilité avec le SCoT. Dans cette perspective, le Préfet sera facilitateur. Le PLUiH serait exécutoire, 1 mois après l'approbation.

Gens du voyage : participation au poste de chargée de mission

Monsieur Geffroy rappelle qu'en 2019, le Conseil communautaire avait validé la participation de la Communauté de communes au poste de la chargée de mission gens du Voyage de la Préfecture, au titre de l'année 2020. Il rappelle qu'avant 2020, ce poste était financé à parité par le Département et la Préfecture. En 2020, il était financé à 50% par la Préfecture et 50% par les 7 EPCI concernés.

Après concertation, monsieur le Préfet propose de reconduire ce poste sur 36 mois et le financement de la Préfecture à hauteur de 50%. A noter que le poste est porté par le centre de gestion des Côtes d'Armor.

Pour mémoire, les missions de l'agent sont les suivantes :

- Assurer tout au long de l'année la médiation avec les EPCI et les groupes de voyageurs
- Coordonner et animer l'accueil des grands passages estivaux
- Coordonner et animer la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage
- Missions administratives (veille juridique, bilans d'activités, animation du réseau,...)

Arrivée de Mmes Le Saint, Goaziou et Martin à 18h38.

Monsieur Geffroy propose donc de valider le principe du cofinancement et la participation de Leff Armor (5 centimes par habitant sur 3 ans), selon le plan de financement qui suit :

Dépenses	Coût sur 3 ans	Coût annuel
Préfecture 22	88 623,99 €	29 541,33 €
SBAA	23 432,18 €	7 810,73 €
GPA	11 450,22 €	3 816,74 €
LTM	10 617,15 €	3 539,05 €
LTC	15 509,20 €	5 169,73 €
LAC	4 785,70 €	1 595,23 €
LCBC	7 922,98 €	2 640,99 €
Dinan Agglomération	14 906,55 €	4 968,85 €
Coût total du poste	**177 247,97 €**	**59 082,66 €**

Vote du Conseil Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

VALIDE la contribution de Leff Armor communauté au financement du poste de chargé de mission gens du voyage sur la base de 5 centimes par habitant pour une période de 3 ans.

4) Environnement

Rapporteur : Dominique Prigent, vice-président.

Espèces exotiques envahissantes : participation pour la lutte contre les frelons asiatiques

Monsieur Prigent expose que le développement du frelon asiatique dans les Côtes d'Armor depuis 2010 engendre des risques économiques, environnementaux, et de santé des populations.

Il est proposé de mettre en œuvre une stratégie territoriale de lutte contre cette espèce invasive, avec un investissement conjoint du service environnement de Leff Armor, des mairies du territoire ainsi que de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22) :

- La FGDON des Côtes d'Armor s'engage à former et sensibiliser techniquement les référents communaux (agents et ou élus) ;
- La mairie est le guichet unique de l'action, comprenant la gestion administrative, technique et financière des opérations.
- Leff Armor communauté intervient en appui financier, et centralise les données de signalement des nids détruits.

Il est proposé une participation financière auprès de l'usager impacté, plafonnée sur un coût d'intervention de 90 € TTC réparti comme suivant :

- 1/3 mairie concernée ;
- 1/3 Leff Armor communauté ;
- 1/3 et/ou reste à charge usager concerné.

sous réserve de :

- La transmission de la facture acquittée d'une entreprise spécialisée (tamponnée par l'entreprise et la mairie) ;
- De l'identification avérée de l'espèce invasive ciblée ;
- Du retour dûment complété de la fiche de signalement du nid détruit.

Il est proposé que Leff Armor verse un fonds de concours à la commune concernée par la destruction de nids. Conformément à la réglementation relative aux fonds de concours, les communes doivent prendre en charge à minima une somme équivalente à celle financée par l'EPCI. Il convient par ailleurs que les communes adoptent une délibération concordante. Les fonds de concours seront versés en une seule fois en fin d'année.

Monsieur Boissière demande s'il est envisageable d'intégrer ces dépenses aux attributions de compensation.

Monsieur Geffroy indique que cette hypothèse va être étudiée et qu'une réponse sera apportée.

Monsieur Heder souhaite savoir si une commune peut décider d'assumer seule les 2/3 de la destruction du nid, une fois déduit le fonds de concours de Leff Armor, sans solliciter l'usager.

Monsieur Geffroy indique que cela est possible.

Monsieur Nicolazic n'est pas favorable à l'intégration de ces dépenses aux attributions de compensation, cela en compliquerait la lisibilité.

Monsieur Boissière s'interroge quant à la participation des communes sur les territoires voisins.

Monsieur Prigent indique que les pratiques changent selon le territoire ; il ne les connaît pas précisément.

Vote du Conseil Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer un fonds de concours aux communes du territoire ayant des usagers impactés par la destruction de nids de frelons asiatiques, à hauteur d'1/3 d'un coût d'intervention plafonnée à 90 €,

PRECISE que ce fonds de concours sera attribué sous réserve de la transmission de la facture acquittée d'une entreprise spécialisée (tamponnée par l'entreprise et la mairie), de l'identification avérée de l'espèce invasive ciblée, du retour dûment complété de la fiche de signalement du nid détruit,

AUTORISE monsieur le président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5) Développement économique

Rapporteur : Patrick Brigant, vice-président

Exonérations de loyers des bâtiments économiques communautaires

Dans le cadre de la crise sanitaire, afin de soutenir les entrepreneurs du territoire et notamment les locataires des bâtiments communautaires, monsieur le vice-président propose de mettre en place une aide financière exceptionnelle à destination du commerce et de l'artisanat de proximité, dont l'activité a été ralentie dans le cadre du confinement du printemps, en exonérant de 50 % les loyers des mois d'avril et de mai 2020 :

	Bâtiment relais de KERCADIOU				LE FAOUET	
	ARMOR ONDULEURS	SPM	GRAPHY WEST	FLASH LOISIRS	SZCZESNY ANNE-S EPICERIE LE FAOUET LE PHALANSTERE	
Loyers en € 100 % AVRIL	960	1,386.40	821.72	600.00	310.00 €	
Loyers en € 100 % MAI	960	1,386.40	821.72	600.00	310.00 €	
TOTAL x 50 %	**960 €**	**1 386.40 €**	**821.72 €**	**600 €**	**310.00 €**	**4 078.12 €**

Monsieur Boissière est favorable à cette mesure, et votera en sa faveur, mais il déplore qu'elle soit limitée aux seules entreprises locataires de bâtiments communautaires, qui bénéficient déjà de loyers raisonnables. Cela crée une certaine iniquité avec les entreprises hébergées par des bailleurs privés.

Monsieur Brigant rappelle qu'il s'agissait en 2020 d'une initiative de l'Etat incitant les bailleurs à faire un geste en faveur de leurs locataires. Il a semblé judicieux que Leff Armor montre l'exemple aux bailleurs privés.

Vote du Conseil Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE d'accorder à Armor Onduleurs, SPM, Graphy West, Flash Loisirs et Szczesny Anne/Le Phalanstere une exonération de 50 % les loyers des mois d'avril et de mai 2020,

AUTORISE monsieur le président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6) Urbanisme et habitat

Rapporteur : Denis Manac'h, vice-président

Habitat

i. Subventions aux propriétaires dans le cadre du PIG

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « précarité énergétique – adaptation », 8 dossiers conformes ont été déposés. Il est proposé d'attribuer à chacun d'eux une subvention de 500 €.

Vote du Conseil Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 500 € aux propriétaires concernés,

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ii. Demande de participation pour la production de logements locatifs sociaux à Pommerit-le-Vicomte

Monsieur Manac'h rappelle que dans le cadre de sa compétence « Politique du logement et cadre de vie », Leff Armor communauté participe au développement et à la diversification de l'offre locative sociale sur son territoire en apportant son soutien aux communes par le biais d'une aide communautaire de 2 000 € pour la création ou la réhabilitation d'un bien entrainant la création de logements locatifs sociaux.

Les membres de la commission Urbanisme et Habitat ont validé la poursuite de cette action en faveur du logement des personnes les plus modestes jusqu'à la mise en œuvre du Programme d'Orientations et d'Actions du PLUiH.

Par courrier reçu le 2 février 2021, la commune de Pommerit-Le-Vicomte sollicite l'octroi de cette aide pour la réalisation de logements locatifs sociaux par Côtes d'Armor Habitat.

L'opération globale consiste en la reconversion d'une friche industrielle dite « site Triskalia » élargi à l'espace Oasis (commerce bar/journaux/tabac). Une étude préalable a confirmé la faisabilité du projet visant à redynamiser le centre sur ce site stratégique situé en plein centre bourg.
Sur ce site, une maison de santé pluridisciplinaire a été implantée et ouverte en novembre 2020. Un espace dédié aux commerces, 3 logements Côtes d'Armor Habitat et 4 terrains en accession à la propriété sont également prévu. Ce projet va permettre le renforcement des commerces se situant au centre bourg, ainsi que le développement de l'habitat.

C'est dans ce cadre que la commune a mis à disposition un terrain d'une superficie de 652 m^2. Côtes d'Armor Habitat a prévu la construction de 3 pavillons de plain-pied (logements individuels de type 3) prioritairement à destination des personnes âgées.

Par conséquent, cette opération contribuant au développement du parc locatif social sur le territoire communautaire, monsieur le vice-président propose d'attribuer à la commune de Pommerit-Le-Vicomte, un fonds de concours de 2 000 € par logement créé, soit 6 000 €, pour la construction de 3 logements locatifs sociaux.

Monsieur Manac'h rappelle que l'attribution du fonds de concours est conditionnée à la réalisation effective de l'opération et que son montant définitif pourra être ajusté en fonction des montants des dépenses réalisées et justifiées.

Vote du Conseil Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Pommerit le Vicomte en vue de participer au financement de 3 logements locatifs sociaux, à hauteur de 6 000 €,

PRECISE que l'attribution du fonds de concours est conditionnée à la réalisation effective de l'opération et que son montant définitif pourra être ajusté en fonction des montants des dépenses réalisées et justifiées,

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7) Affaires financières

Rapporteur : Alain Séhan, vice-président

a. DETR 2021 : validation des projets et des plans de financement

i. Réhabilitation de réseaux d'eaux usées

Les réseaux d'assainissement sont vieillissants et leur dégradation entraine des déversements d'eaux usées au milieu, dégradant la qualité des milieux aquatiques. La réalisation de diagnostics de fonctionnement et d'inspections télévisées a permis d'identifier les réseaux prioritaires à réhabiliter, ceux qui contribuent le plus en apport d'eaux parasites au système et contribuent aux déversements. Des mises en demeure de remettre en conformité ces systèmes d'assainissement obligent à réaliser ces travaux préalablement à la possibilité de développer l'urbanisation sur ces communes.

La résorption des eaux parasites permettra de stopper les déversements au milieu, de restaurer la qualité des milieux.
Coût total estimatif des travaux : 2 006 237 € HT
Une partie des travaux de réhabilitation est prévue en tranchées ouvertes quand le réseau est à refaire, ou par chemisage, quand l'état du réseau le permet.

Le financement de L'agence de l'eau est sollicité pour ces travaux à hauteur de 30% sur ces secteurs. Il est proposé de solliciter la DETR à hauteur de 20 % pour compléter le financement.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	2 006 267 €	DETR	401 253.40 €
		Agence de l'eau	601 880.10 €
		Autofinancement	1 003 133.50 €
Total prévisionnel	2 006 267 €	total	2 006 267 €

Il est proposé de valider le projet et le plan de financement, et d'autoriser monsieur le président à solliciter les financements.

Vote du Conseil Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement de la réhabilitation des réseaux d'eaux usées tel que présenté,

AUTORISE monsieur le président à solliciter les subventions et à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ii. Rénovation du gymnase communautaire à Châtelaudren-Plouagat

Le projet de rénovation du gymnase porte prioritairement sur la mise aux normes : thermique, PMR et sécurité incendie.

Problématiques rencontrées :

- Passoire énergétique et thermique : menuiseries extérieures d'origine (simple vitrage), pas d'étanchéité à l'air de la toiture
- Vétusté des parties intérieures : cloisons bois, bloc portes d'origine
- Vétusté des sanitaires

Résultats attendus
- amélioration du confort d'utilisation de l'équipement
- accès à des sanitaires et vestiaires genrés
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Création d'un plénum isolé
- Mise en place d'un doublage isolé côté salle de sports
- mise en place d'une isolation par l'extérieur en façade nord est et retour sud est

Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
MOeuvre/Etudes	30 000 €	DETR	48 000 €
Travaux	160 000 €	ANS	66 000 €
		Région	38 000 €
		Autofinancement	38 000 €
Total prévisionnel	190 000 €	total	190 000 €

Il est proposé de valider le projet et le plan de financement, et d'autoriser monsieur le président à solliciter les financements.

Vote du Conseil Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement de la rénovation du gymnase communautaire de Châtelaudren-Plouagat tel que présenté,

AUTORISE monsieur le président à solliciter les subventions et à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

iii. Extension du Pass'Age :

Il s'agit de réaliser une extension couverte permettant à la fois la création d'un espace extérieur protégeant en hiver de la pluie et en été du soleil.

Ce projet est complété par la création d'une salle d'activité supplémentaire et le réaménagement de l'espace dédié à l'accueil des adolescents.

Ce réaménagement vise à optimiser les surfaces d'accueil notamment en supprimant une estrade et en réorganisant la partie cuisine, inadaptée.

L'espace « cuisine » est en réalité un espace permettant aux jeunes de confectionner des recettes simples pour préparer une collation, un goûter plutôt que des goûters industriels, ce sur quoi les animateurs militent.

Problématiques rencontrées :

Depuis son ouverture en mai 2008, cet espace dédié à l'accueil de l'enfance-jeunesse connaît une fréquentation en forte augmentation. Afin d'accueillir le public dans des conditions satisfaisantes, il convient de créer les aménagements listés ci-dessus.

Résultats attendus :

Répondre au besoin d'accueil important sur le territoire par la création de deux espaces supplémentaires et le réaménagement d'un espace pour la jeunesse.

Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Architecte	3 800 €	DETR	29 418 €
Travaux	98 060 €	Région	20 372 €
		CAF	31 698 €
		Autofinancement	20 372 €
Total prévisionnel	101 860 €	total	101 860 €

Il est proposé de valider le projet et le plan de financement, et d'autoriser monsieur le président à solliciter les financements.

Vote du Conseil Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement de l'extension du Pass'Age tel que présenté,

AUTORISE monsieur le président à solliciter les subventions et à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Boissière demande si l'ordre de présentation des dossiers est également celui retenu pour la priorisation des demandes de subventions, ce que confirme monsieur Geffroy.

Monsieur Boissière souhaite savoir dans quel programme s'inscrivent les subventions régionales prévues dans le plan de financement. Monsieur Geffroy répond que ces éléments seront précisés ultérieurement.

b. Ligne de trésorerie pour la régie assainissement

Monsieur Séhan rappelle que Leff Armor communauté dispose de deux lignes de trésorerie ouvertes de 2 M€ chacune pour le budget principal et le budget gestion des déchets TEOM.

Afin d'anticiper au plus tôt les besoins en trésorerie pour le budget Assainissement régie pour 2021, il est proposé de contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 2 millions d'euros pour faire face aux montants importants des investissements au BP 2021 (3,7 M€), dans l'attente de la mobilisation des emprunts et des reversements des redevances échelonnées sur l'année.

Il est proposé d'autoriser monsieur le président à :

- Lancer une consultation auprès des différents organismes bancaires,
- Attribuer, exécuter et signer le contrat afférent avec l'organisme retenu, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution.

Vote du Conseil Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 € pour la régie assainissement,

AUTORISE monsieur le président à lancer une consultation des organismes, à attribuer, exécuter et signer le contrat avec l'organisme présentant les meilleures conditions, ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération dans la limite autorisée par le conseil communautaire.

c. Rapport de la CLECT

Monsieur Séhan expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 22 février. Il convient de prendre acte du rapport ;

Prise d'acte du Conseil Le Conseil communautaire

PREND ACTE du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

d. Validation des attributions de compensation (AC) 2021

Monsieur Séhan soumet pour approbation les attributions de compensation pour l'année 2021 :

LEFFARMOR communauté

COMMUNES	Attributions compensations versées par LAC 2021	Attributions compensations versées par les communes 2021
BOQUEHO		-24 410,23 €
BRINGOLO		-6 801,34 €
CHATELAUDREN-PLOUAGAT	507 919,18 €	
COHINIAC		-3 584,52 €
GOMMENEC'H		-31 098,65 €
GOUDELIN		-20 475,80 €
LANNEBERT		-10 775,18 €
LANRODEC		-13 499,14 €
LANVOLLON	115 139,10 €	
LE MERZER		-23 966,06 €
LE FAOUET		-19 062,78 €
PLEGUIEN		-40 606,33 €
PLELO	141 080,62 €	
PLERNEUF	57 891,08 €	
PLOUHA		-126 424,74 €
PLOUVARA	444 176,05 €	
PLUDUAL		-29 694,34 €
POMMERIT-LE-VICOMTE		-46 517,91 €
SAINT-FIACRE	3 363,00 €	
SAINT-GILLES-LES-BOIS		-18 134,50 €
SAINT-JEAN-KERDANIEL		-2 175,91 €
SAINT-PEVER		-14 807,18 €
TREGOMEUR	21 507,03 €	
TREGUIDEL		-28 498,09 €
TREMEVEN		-3 229,99 €
TRESSIGNAUX	60 136,02 €	
TREVEREC		-10 892,68 €
	1 351 212,07 €	**-474 655,37 €**
	876 556,70 €	

Madame Ramoné demande quelle clé de répartition a été retenue pour le calcul des attributions de compensation. Monsieur Geffroy répond que cela dépend de la charge transférée. Chaque transfert de compétence et de charge donne lieu à un nouveau calcul.

Vote du Conseil Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

FIXE les nouvelles attributions de compensation telles qu'exposées ci-dessus, sous réserve que les conditions de majorité qualifiée soient réunies à l'issue de la consultation des conseils municipaux.

8) Administration générale

Rapporteur : Alain Séhan, vice-président

Commande publique

i. Rémunération de la maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réhabilitation des réseaux EU et AEP phase pro

La rémunération du maître d'œuvre des travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées et eau potable prévue dans le marché 20ASS06 doit être établie à la phase PRO du contrat. Il s'agit des travaux de réseaux sur les communes de Plouha, Lanvollon, Châtelaudren-Plouagat et Pommerit Le Vicomte.

Estimatif initial de travaux :

Tranche	Désignation	Enveloppe financière HT
Tranche Ferme	EU	1 130 075 €
Tranche optionnelle 1	AEP	559 943 €

Rémunération provisoire de maîtrise d'oeuvre : 55 166,89 € HT

Montant des travaux phase PRO :

Tranche	Désignation	PRO
Tranche Ferme	EU	1 508 928,30 €
Tranche optionnelle 1	AEP	301 619,50 €

Rémunération définitive de maîtrise d'oeuvre : 60 503,13 € HT, soit une augmentation de 9,67%.

La CEO s'est réunie le 1er mars et a émis un avis favorable.

Vote du Conseil Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

VALIDE l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des réseaux EU et AEP, qui fixe la rémunération définitive du maître d'œuvre à 60 503.13 € HT,

AUTORISE monsieur le président à signer et notifier cet avenant.

ii. Office de tourisme : avenant 3 au lot 4 étanchéité

Il s'agit de travaux supplémentaires à la demande de la maîtrise d'œuvre (car oubliés au CCTP) pour la fourniture et pose de bandeaux d'habillage de finition nécessaires au droit des auvents, pour un montant de 990 € HT. Le montant initial du marché était de 46 543,33 € HT, le montant avant avenant est de 50 741,58 €HT, le montant total des avenants représente 11,15% du marché initial. La CEO du 1er mars a émis un avis favorable.

Vote du Conseil Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 51 voix pour et une abstention,

VALIDE l'avenant n°3 au lot 4 « étanchéité » de la construction de l'office de tourisme à Lanvollon,

AUTORISE monsieur le président à signer et notifier cet avenant.

iii. Office de tourisme : avenant 3 au lot 10 électricité

Les travaux complémentaires sont liés à la demande de la maîtrise d'ouvrage d'une installation multimédia pour les 4 écrans prévus dans l'office du tourisme, qui nécessite un câblage audio vidéo et ethernet. Il comprend également la fourniture d'un micro sans fil HF (pour annonces dans l'office) non compris dans le marché initial.

Le montant HT est de 4 904,49 € pour un montant de marché initial à 45.951,17 euros. L'ensemble des avenants à ce lot représente 25,29%.

Monsieur Guillaume s'interroge sur le surcoût des travaux de construction de l'office de tourisme par rapport au montant initialement prévu.

Monsieur Le Vaillant précise que la phase d'élaboration du projet a donné lieu à des manquements sur plusieurs lots, qu'il convient de corriger autant que faire se peut au fil de l'avancée des travaux. Cela va forcément générer un surcoût, mails il convient de terminer le bâtiment pour disposer d'un outil opérationnel.

Monsieur Boissière s'interroge sur le pourcentage autorisé d'augmentation par rapport au montant initial des marchés.

Madame Ruellan relate l'information communiquée en commission d'examen des offres la veille, à savoir que le montant de travaux sur lequel s'est engagé le maître d'œuvre à la phase APD peut être dépassé de 3%.

Vote du Conseil Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 51 voix pour et une abstention,

VALIDE l'avenant n°3 au lot 10 « électricité » de la construction de l'office de tourisme à Lanvollon,

AUTORISE monsieur le président à signer et notifier cet avenant.

iv. Attribution du marché de combustibles pour le service déchets

Une consultation pour la fourniture de carburants pour les bennes à ordures ménagères et pour le gazole non routier pour les télescopiques de déchèteries est en cours, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert. Il s'agit d'un marché d'un an, renouvelable 2 fois (estimation à 100.000 euros par an).

La CAO du 1er mars a attribué les marchés à la Compagnie pétrolière de l'Ouest et à Bolloré Energy; ces 2 entreprises seront consultées à chaque marché subséquent.

Vote du Conseil Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le président à signer et notifier les marchés.

Monsieur Geffroy revient sur la question de monsieur Boissière relative aux subventions de la Région inscrites dans les plans de financement, et précise que ce soutien a été sollicité au titre du nouveau dispositif régional Services, dans le cadre des futures contractualisations. Les travaux devront être réalisés en 2021.

Monsieur Geffroy lève la séance à 19h25.

La secrétaire de séance,

Sandrine Geffroy